



Assignation au TGI pour refus de délivrance de legs à titre particulier

Par **laperriere**, le **17/08/2019** à **18:32**

Bonjour,
J'ai renoncé à la succession de ma tante et effectué les formalités au TGI.
Un mois après, j'ai reçu une demande de délivrance de legs à titre particulier, à laquelle je n'ai pas répondu.
Aujourd'hui, je suis assigné au TGI pour refus de délivrance de legs particuliers.
Quelle doit être mon attitude ?
Dois-je prendre un avocat ou l'envoi du récépissé de renonciation suffit-il ?
MERCI de vos conseils